

souleva unanimement contre lui, en disant, *que ce n'étoit point encore le tems d'en parler ; & qu'il falloit attendre pour cela qu'on fut dans le Sénat.* Le Maréchal indiqua la Session pour le lendemain matin à 7. heures.

*Douzième Session.* Le 12. Mai, les Nonces de Czernikow déclarerent, *qu'ils ne paroistroient dans la Chambre qu'au nombre de quatre, à condition néanmoins, qu'il seroit délibéré & statué après la jonction des deux Ordres, qu'ils en auroient six à l'avenir.* L'examen de la légitimation des Nonces étant fini, tous ceux de Vilna & de Posnanie proposerent de regler les trois points suivans, avant que de s'unir au Sénat. 1. *Que les Sénateurs fissent serment comme les Nonces l'avoient déjà fait, de ne pas s'être laissés corrompre par des présens.* 2. *Que les étrangers fussent exclus de la concurrence à la Couronne.* 3. *Et que les Chevaliers de l'Ordre eussent à les quitter.* Mais ces trois points rencontrerent de grandes oppositions. Le Maréchal proposa ensuite de se joindre aux Sénateurs ; & les Nonces demanderent que cela se fit *sub Vinculo Confœderationis*, en excluant tout étranger de la Couronne ; surquoi les disputes recommencerent avec chaleur. Les Nonces de Cracovie, de Posnanie, de Vilna, & autres, se leverent de leurs places, pour entrer dans le Sénat, ayant à leur tête le Maréchal ; ceux qui s'opposoient à l'exclusion demeurerent assis, en criant, *qu'il n'y avoit point de concorde ;* surquoi le Maréchal revint sur ses pas avec quelques Nonces ; & ils firent de si pressantes instances auprès des opposans, qu'à la fin ils se rendirent, en sorte que la jonction se fit sur les 7. heures du soir.

Le Maréchal adressa un discours au Sénat, qui roula principalement sur les éloges dûs au feu Roy de glorieuse mémoire, & sur les soins infatigables